ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème legislature

Question N° : 38967	De **Mme Alexandra Valetta Ardisson** (La République en Marche - Alpes-Maritimes)	**Question écrite**
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation	**Ministère attributaire** > Enseignement supérieur, recherche et innovation	
Rubrique >enseignement supérieur	**Tête d'analyse** >Cursus métiers de l'enseignement, de l'éducat	**Analyse** > Cursus métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation mention EPS.
Question publiée au JO le : **18/05/2021**		

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants de la filière des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention EPS de l'académie Nice-Toulon. Dans cette académie, 160 étudiants issus de troisième année de licence éducation et motricité (L3EM voie spécialisée vers l'enseignement) postulent pour 30 places en master MEEF mention EPS, soit un taux de 19 % de places disponibles par rapport aux candidatures. Or le taux d'admissibilité en master 1 MEEF mention EPS au niveau national est de 64 % pour cette mention, soit plus de trois fois supérieur à celui de l'académie Nice-Toulon. De plus, au niveau national, il existe 0,84 places en 1ère année de master MEEF mention EPS par élève diplômé en 3ème année de licence contre 0,32 places pour les étudiants de l'académie Nice-Toulon. Un étudiant azuréen a donc 2,6 fois moins de places pour continuer ses études dans son académie que ses homologues ailleurs en France. Ces chiffres officiels font écho aux chiffres publiés par le président de la conférence des directeurs et doyens de STAPS en 2019 avec 2 985 places pour 4 671 étudiants en L3EM contre 160 étudiants dans l'académie de Nice pour 35 places, soit près de trois fois moins de places. On pourrait imaginer que cette différence de places est due à des résultats insuffisants au concours du CAPEPS mais il n'en est rien. En effet, l'académie Nice-Toulon fait partie des meilleures formatrices avec un taux de réussite au concours presque trois fois supérieur à la moyenne nationale. Il semblerait que le nombre limité de places soit lié au nombre de contrats d'alternance disponible en 2ème année de master. Or il apparaît que le texte de réforme du master ainsi que le récent *vademecum* publié par le ministère de l'éducation nationale prévoient que le stage de 2ème année puisse également être réalisé en observation, multipliant ainsi les possibilités de formations disponibles. Face à cette situation, Mme la députée a été saisie par un collectif étudiant EPS-MEEF qui s'inquiète sur les conditions d'accès au master MEEF mention EPS sur l'académie Nice-Toulon. La compétition et la pression induites par la dureté de cette sélection vont à l'encontre des principes mêmes de cette formation basée sur la coopération, la bienveillance et l'empathie. L'académie de Nice compte 3,5 % de la population totale nationale de 3ème année de licence STAPS éducation et motricité (L3EM) et 2,5 % de la population universitaire nationale, or elle ne bénéficie que de 1 % des places totales disponibles en master MEEF mention EPS. Mme la députée soutient la démarche des étudiants de son territoire dont beaucoup se retrouvent dans l'obligation de quitter l'académie pour poursuivre leur cursus universitaire en master. Elle souhaiterait savoir ce que son ministère envisage de faire afin de rétablir une égalité de traitement entre tous les étudiants de la filière MEEF mention EPS de France et notamment si, afin de pallier l'iniquité territoriale dont souffre actuellement ces étudiants, un doublement des places en master MEEF mention EPS est prévue pour la prochaine rentrée 2021-2022 au sein de l'académie Nice-Toulon.

ASSEMBLÉE NATIONALE